



## Conseil de dernière minute

Par **david**, le **26/11/2009** à **15:58**

Bonjour,

Suite à une suspension de permis de 3 mois qui m'a été infligée le 12 avril dernier, j'ai reçu une lettre le 12 novembre me disant que j'étais passé au tribunal le 10 juillet et qu'il fallait que je paye une amende de 220 euros avant 30 jours.

Ce que j'aimerais savoir est si le retrait des points va se faire automatiquement sachant aussi que j'ai pris un avocat depuis le 17 avril et qu'aujourd'hui, il me faxe un document disant qu'il est désolé, qu'il ne peut rien faire, alors que j'essayais d'avoir des nouvelles régulièrement et là, à la dernière minute, il me laisse tomber. J'ai déjà perdu mon boulot au mois d'avril, j'en n'ai retrouvé le jour même où j'ai récupéré mon permis et je n'ai pas envie de retourner au chômage (je suis technicien itinérant).

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **26/11/2009** à **17:21**

Bonjour,

Pourquoi pensez-vous que vous risquez de perdre votre boulot ? Le nombre de points retiré va-t-il vous faire passer à zéro points sur votre permis ?

Oui, le retrait de points est automatique et le nombre de points retirés n'est pas dans les compétences du juge, du procureur, des avocats... Selon l'infraction commise, le SNPC retirera le nombre de points correspondants. A mon humble avis, vous devriez aller à votre préfecture

ou sous-préfecture pour demander le relevé de vos points.

Par **David**, le **26/11/2009** à **18:12**

Il me reste plus que 1 seul point et j'ai déjà fait un stage en juillet dernier suite à un retrait de trois points pour non port de lunettes. Tout ceci m'est arrivé quand j'étais en période probatoire.